Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260121-D2026_01_21_05-DE

COMMUNE DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 21 janvier 2026

Convocation du :	*15 janvier 2026*
Date d'affichage :	*15 janvier 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	18
Présents :	13
Votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/01/21/05 **(nomenclature 3.5)**

Étaient présents :
Jean-Yves ROLLAND, Joseph LINTANF, Stéphanie LE CUN, Pascale LE TERTRE, Francis LE LAY, Suzanne LE DÛ, Danièle LE GAC, Patrick LE GUILLOU, Christelle LE BON, Laure-Line INDERBITZIN, Lise BOUILLOT, Alain PREVEL et Jean-Pierre TREMEL, formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : M. Michel LE CALVEZ à Mme LE GAC
Mme Véronique LE GRUIEC à Mme LE BON
M. Patrick MORCET à Mme INDERBITZIN
Mme Martine TISON à Mme BOUILLOT
Absent : M. Sébastien LACHATER

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Mme LE CUN.

Objet – Affaires générales : Dénomination d'un espace public "Espace ludique et sportif "François Le Queffrinec""

M. le Maire rappelle au Conseil que la dénomination d'un lieu ou équipement public relève de la seule compétence du conseil municipal (article L.2121-29 du CGCT). La jurisprudence précise que le nom choisi ne doit pas « *porter atteinte à l'image de la commune* », se doit « *de respecter la vie privée* » et ne doit pas être de nature à « *provoquer un trouble à l'ordre public* ».

C'est dans ce cadre que M. le Maire propose au Conseil de dénommer l'espace ludique et sportif allant du ludopark au terrain de tennis, en passant par le terrain sablé, le skate park, le city stade espace inauguré le 28 septembre 2024 du nom de M. François Le Queffrinec, conseiller municipal, adjoint au Maire en charge des travaux, brutalement disparu le 10 janvier dernier. En effet, M. Le Queffrinec s'est particulièrement investi sur la création de cet espace, participant, avec d'autres bénévoles, à la construction de certains de ces équipements, supervisant la réalisation d'autres.

Lise BOUILLOT, Martine TISON et Jean-Pierre TREMEL décident de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des votants (1 abstention : M. PREVEL - 1 voix contre : M. MORCET), de :
- **Nommer** l'espace public allant du ludopark au terrain de tennis "Espace ludique et sportif "François Le Queffrinec""
- **Autoriser** M. le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-Yves ROLLAND

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Stéphanie LE CUN